

DECISION DU PRESIDENT

N° DP_2022_20

Attribution d'accord-cadre multi-attributaire de

**EXECUTION DES TRAVAUX D'EXTENSION, RENFORCEMENT ET RENOUVELLEMENT DES RESEAUX D'EAU POTABLE - PERIODE
2022-2025**

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Nay,

Vu la délibération du 10 juillet 2020 portant délégation au Président pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants et modifications en cours d'exécution, lorsque les crédits sont inscrits au budget, étant précisé que les signatures requises pourront être manuscrites ou électroniques,

Vu la consultation lancée le 23 mai 2022 dont la date limite de réception des offres était fixée au 1^{er} juillet 2022,

Vu les offres des entreprises reçues dans les délais sous forme dématérialisée, sur la plateforme AMPA,

- COMPAGNIE D'ENTREPRISE GENERALE DE TRAVAUX PUBLICS – CEGETP reçu le 30/06/2022
- SOCIETE D'EXPLOITATION DE L'ENTREPRISE BAYOL reçu le 01/07/2022
- SOGEA SUD OUEST HYDRAULIQUE reçu le 01/07/2022
- BATIMENT SERVICE TRAVAUX PUBLICS reçu le 01/07/2022

Considérant que l'analyse a été réalisée conformément aux critères définis dans le dossier de consultation des entreprises,

DÉCIDE

Article 1^{er} : De signer avec les entreprises :

Titulaire 1 : SNATP Sud-Ouest – Ets de SOGEA Sud-Ouest Hydraulique

2, Rue principale – 64230 POEY DE LESCAR

Siret : 525 580 197 00115

snatp.so@vinci-construction.fr

05 59 81 34 34

Sous-traitant : LAPEDAGNE TP

32, avenue Charles de Gaulle - 64800 COARRAZE

Siret : 419 128 129 00048

tp@lapedagne.fr

05 59 61 39 22

Seuil de **1 750 000,00** euros Hors taxes maximum annuel avec une assurance du volume d'affaires maximale pouvant monter jusqu'à 60 % du montant HT maximum annuel

Titulaire 2 : Mandataire : SAS CEGETP

Zone Artisanale BP 10021 – 40201 MIMIZAN Cedex

Siret : 419 637 558 00042

mimizan@cegetp.fr

05 58 09 02 95

Co-traitant 1 : NEO RESEAUX

407, Rue de l'Industrie – 40220 TARNOS

Siret : 302 475 405 00031

contact@neo-reseaux.fr

05 59 64 62 64

Sous-traitant : LAPEDAGNE TP

32, avenue Charles de Gaulle - 64800 COARRAZE

Siret : 419 128 129 00048

tp@lapedagne.fr

05 59 61 39 22

Seuil de **1 750 000,00** euros Hors taxes maximum annuel avec une assurance du volume d'affaires maximale pouvant monter jusqu'à 40 % du montant HT maximum annuel

Titulaire 3 : Bâtiment Services Travaux Public

Rue Paul Bert - 64000 PAU

Siret : 385 010 632

contact.bstp@sogeba.fr

05 59 02 63 61

Sous-traitant : GSL (Gendry Service Location)

1 rue de Hongrie – ZA de Villeneu - 53400 CRAON

Siret : 404 166 662

administration@gendrylocation.com

02 43 06 04 79

Seuil de **1 750 000,00** euros Hors taxes maximum annuel avec une assurance du volume d'affaires maximale pouvant monter jusqu'à 30 % du montant HT maximum annuel

Titulaire 4 : SEE BAYOL

3 route de Pau – 65420 IBOS

Siret : 309 868 917 00027

marilyne.forment@bayol-tp.fr

05 62 90 67 70

Sous-traitant 1 : LAPEDAGNE TP

32, avenue Charles de Gaulle - 64800 COARRAZE

Siret : 419 128 129 00048

tp@lapedagne.fr

05 59 61 39 22

Sous-traitant 2 : SNAA ACCHINI

ZI DU MARMAJOU - 65700 MAUBOURGUET

Siret : 341 369 726 00052

liz.acchini@orange.fr

05 62 36 88 12

Seuil de **1 750 000,00** euros Hors taxes maximum annuel avec une assurance du volume d'affaires maximale pouvant monter jusqu'à 20 % du montant HT maximum annuel

Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLO

ID : 064-246401756-20221018-DP_2022_2012_1-CC

Article 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à M. le Trésorier de Nay.

Fait à BENEJACQ, le 18 octobre 2022
Christian PETCHOT-BACQUE
Président de la
Communauté de communes du Pays de Nay



Outre les recours gracieux qui s'exercent dans le même délai, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de PAU ou effectué par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Envoyé en préfecture le 18/10/2022

Reçu en préfecture le 18/10/2022

Publié le

SLO

ID : 064-246401756-20221018-DP_2022_2012_1-CC